

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 27 MAI 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers André Valiquette, Crystal Luscombe et Bertrand Gélinas sous la présidence du maire Alain Gauthier.

EST PRÉSENT VIA TEAMS : le conseiller Steve Bernard.

EST ABSENT : le conseiller Jean-Louis Soulard.

Chaque membre du conseil a été avisé au moyen d'un avis de convocation remis via courriel dans le délai prescrit par la Loi.

EST AUSSI PRÉSENT: Monsieur Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier.

---

### PRÉSENCES

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE: 17H35

2025-05-27-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-05-27-102

ADOPTION - RÈGLEMENT # 719 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES ABROGEANT RÈGLEMENT #580

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la présence de carrières et/ou de sablières sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement #580 le 29 juillet 2009;

CONSIDÉRANT l'article 78.5 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à la Ville de déterminer par règlement la fréquence ainsi que la modalité des déclarations produites par les exploitants visés à l'article 78.1 de ladite loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à une séance régulière du conseil tenue le 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil adopte le règlement #719 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2025-05-27-103

ADOPTION - RÈGLEMENT # 722 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET D'ÉGOUTS PLUVIAUX SUR ENVIRON 250 MÈTRES DANS L'AVENUE MURER, COMPRENANT LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, DU PAVAGE, DES TROTTOIRS ET DES BORDURES

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à cette même séance du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil adopte le règlement #722 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2025-05-27-104

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : NOMINATION - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT que la directrice des travaux publics et des services techniques quittera ses fonctions le 27 juin prochain ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de combler le poste ;

CONSIDÉRANT qu'une ressource interne, Martin Bérubé, directeur adjoint des travaux publics et services techniques, possède le profil et les compétences requis pour le poste en question;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
ET résolu unanimement,

QUE la Ville de Témiscaming procède à la nomination de Monsieur Martin Bérubé à titre de directeur des travaux publics et des services techniques;

QUE le conseil autorise le directeur général à présenter une offre selon les conditions spécifiées dans le document classé sous la côte 302-100-2025-05-27-104.

QUE Monsieur Bérubé soit autorisé à exercer toutes les fonctions prévues à ce titre.

ADOPTÉE

2025-05-27-105

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE SORTIR UN AFFICHAGE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la récente nomination du directeur adjoint aux travaux publics et services techniques au poste de directeur des travaux publics et des services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste maintenant vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise le directeur général à publier une offre d'emploi pour le poste de directeur adjoint des travaux publics et des services techniques, et à procéder à l'embauche conformément aux politiques de gestion des ressources humaines applicables aux employés non syndiqués.

ADOPTÉE

**DEMANDES VERBALES**

Aucune question.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE.

QUE l'assemblée soit levée. Il est 17h49.

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 10 juin 2025.

Original signé

Original signé

\_\_\_\_\_  
Alain Gauthier, maire

\_\_\_\_\_  
Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier